



Le rapport prébudgétaire traite des besoins en santé en mentale et de l'adéquation des soins

OTTAWA (le 12 décembre 2017) Aujourd'hui, l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) se félicite du rapport récemment déposé par le Comité des finances, intitulé *Favoriser la croissance inclusive : stimuler la productivité et la compétitivité au Canada*, qui contient d'importantes recommandations de l'ACCP sur les mesures de soutien en matière de santé mentale et les services de psychothérapie et de counseling.

« Nous savons que le gouvernement se préoccupe des besoins en santé mentale au Canada depuis un certain temps déjà. L'ACCP est heureuse d'avoir pu témoigner devant le Comité permanent des finances et s'exprimer sur certaines recommandations susceptibles d'améliorer la qualité des soins pour la population canadienne. On estime qu'un Canadien sur cinq doit surmonter des problèmes de santé mentale ou de dépendance chaque année, indique le président national de l'ACCP, M. John Driscoll. Ce rapport, qui mentionne plusieurs recommandations formulées par l'ACCP, montre que le Comité des finances a la ferme intention d'améliorer l'accès aux services de santé mentale, ce qui est encourageant. »

L'ACCP compte plus de 6 300 membres qui travaillent dans une grande diversité de domaines : éducation, emploi et développement de carrière, travail social, affaires, industrie, santé mentale, services publics, gouvernement et pratique privée.

« Si beaucoup des recommandations prébudgétaires de l'ACCP ont été incluses d'une manière ou d'une autre dans le rapport, nous nous réjouissons tout particulièrement de voir que le Comité des finances songe à "garantir des règles du jeu équitables" entre les conseillers, les psychothérapeutes et les autres fournisseurs de soins en santé mentale, poursuit M. Driscoll. Plus précisément, la recommandation du Comité de classer les services de consultation et de psychothérapie comme fournitures détaxées sous le régime de la taxe sur les produits et services et la partie fédérale de la taxe de vente harmonisée permettra aux Canadiens d'avoir un meilleur accès à des services de counseling professionnel abordables. En diminuant les coûts que doivent assumer les Canadiens pour des services de counseling et de psychothérapie, nous réduisons considérablement l'un des obstacles à l'accès aux services de santé mentale. »

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Cynthia Waldmeier, responsable ACCP des relations avec les médias

Téléphone : 613-233-8906

Courriel : ccpa@impactcanada.com
